

---

## **LA CAGETTE DE MONTPELLIER**

Société Coopérative par Actions simplifiée à Capital Variable

---

Siège social :  
19 avenue Clemenceau  
34000 MONTPELLIER

829 951 847 RCS MONTPELLIER

### **RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 19 NOVEMBRE 2022**

**Exercice clos le 30 juin 2022**

Mesdames, Messieurs, Chers Sociétaires,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 30 juin 2022 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Le présent rapport intègre le rapport de la Présidence sur les souscriptions agréées et refusées, les sorties ou exclusions de Sociétaires intervenues au cours de l'exercice social (article 12.2 des statuts).

Au présent rapport est annexé le « Rapport d'activité et rapport moral » de la Société, lequel présente notamment de façon détaillée les points relatifs à l'évolution du projet coopératif et du sociétariat.

#### **PARTIE I - EVOLUTION DU PROJET COOPERATIF**

---

##### **Rappel - Objet de la Société**

L'objet de la coopérative de consommation LA CAGETTE DE MONTPELLIER est la distribution de biens et de services à ses membres, avec trois objectifs principaux :

- 1 – Favoriser le développement de filières de production durable, respectueuses de l'environnement et des humain(e)s.
- 2 – Permettre à chacun(e) d'améliorer sa consommation et en particulier son alimentation selon ses moyens et ses convictions.
- 3 – Favoriser la gestion participative de l'entreprise.

##### **SOCIETARIAT ET CAPITAL SOCIAL**

Nous vous rappelons que notre Société est une société par actions simplifiée à capital variable, dont le capital peut augmenter à tout moment, au moyen de souscriptions nouvelles effectuées par les Sociétaires ou par l'admission de nouveaux ou nouvelles Sociétaires.

**Au 30 juin 2022, le capital souscrit s'élevait à 328 280 euros**, contre 350 690 euros à la fin du précédent exercice.

Nous vous précisons qu'une erreur matérielle entache la plaquette des comptes, laquelle mentionne un capital souscrit au 30 juin 2022 de 343 990 euros.

Cette erreur a été corrigée sur l'exercice en cours.

## **Composition du Sociétariat au 30 juin 2022**

Au 30 juin 2022, notre société comptait 3 503 Sociétaires.

## **Agrément et refus des nouvelles candidatures**

Nous vous rappelons que, conformément aux stipulations de l'article 12.1 de nos statuts, toute personne sollicitant son admission en qualité de Sociétaire, doit présenter sa candidature à la Présidence de la Société, qui est libre d'agréer ou non toute personne présentant sa candidature.

Nous vous précisons qu'au cours de l'exercice clos le 30 juin 2022, la Présidence a agréé 545 candidatures de Sociétaires.

## **Candidatures refusées sur l'exercice**

Nous vous informons qu'au cours de l'exercice clos, aucune candidature n'a été refusée.

## **Perte de la qualité de Sociétaire – Annulation de parts sociales**

Nous vous précisons qu'au cours de l'exercice clos le 30 juin 2022, la Présidence a pris acte de 112 sorties du Sociétariat, outre l'annulation de 1 770 parts sociales consécutive à des demandes de remboursement partiel sans sortie du sociétariat.

L'ensemble de ces sorties représente un total de 3 983 parts sociales, qui ont été annulées dès que la Présidence a pris acte de la perte de qualité de Sociétaire, conformément aux articles 10.4 et 13 des statuts. »

## **VALEUR DE REMBOURSEMENT DES PARTS**

Nous vous rappelons les stipulations de nos statuts relatives au remboursement des parts de nos Sociétaires en cas de départ :

### **16.1 - Montant des sommes à rembourser**

*Le montant du capital à rembourser aux anciens associés et anciennes associées est arrêté à la date de clôture de l'exercice au cours duquel la perte de la qualité de Sociétaire est devenue définitive ou au cours duquel l'associé ou l'associée a demandé un remboursement de son capital social.*

*Les pertes s'imputant prioritairement sur les réserves excepté la réserve légale, les sommes à rembourser aux anciens Sociétaires et aux anciennes Sociétaires ou à leurs ayants droits seront égales au montant nominal des parts souscrites et libérées.*

*Si les réserves hormis la réserve légale sont épuisées et que les pertes sont en conséquence imputées au capital social, le nominal de chaque Part à rembourser sera diminué au prorata des pertes apparues à la clôture de l'exercice concerné par le remboursement.*

*Les associés ou leur ayants-droits, n'ont droit qu'au remboursement du montant nominal de leurs parts, sous déduction des pertes éventuelles apparaissant à la clôture de l'exercice.*

*Pour le calcul de la valeur de remboursement de la part, les pertes s'imputent prioritairement sur les réserves statutaires.*

Au 30 juin 2022 :

- Le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 14 650 euros
- Le montant des réserves statutaires s'élève à (46 987) euros
- Le solde à imputer sur la valeur des parts s'élève donc à (32 337) euros

De ce fait, le montant des pertes à imputer s'élève à (32 337) / 32 828, soit (0,98) euros par part.

**Compte tenu de la valeur de nos parts, fixée à 10 euros, la valeur de remboursement de la part s'élève à 9,02 euros.**

## **SOMMES A REMBOURSER**

Nous vous rappelons que, conformément aux dispositions de l'article 16.3 des statuts :

- Les anciens ou anciennes Sociétaires ne peuvent exiger avant un délai de 5 ans le règlement des sommes leur restant dues sur le remboursement de leurs parts ;
- La Présidence peut décider des remboursements anticipés dûment motivés par des circonstances particulières ;
- Le montant dû aux anciens ou anciennes Sociétaires ayant demandé un remboursement partiel ne porte pas intérêt.

Nous vous indiquons que des Sociétaires sortants, détenant ensemble 139 parts sociales, ont renoncé expressément à en demander le remboursement ; laissant un solde de 3 844 parts sociales à rembourser.

En conséquence de ce qui précède, le montant du capital à rembourser aux Sociétaires ayant quitté le sociétariat au cours de l'exercice clos le 30 juin 2022 s'élève à  $9,02 \times 3\,844$  soit 34 672,88 euros.

Nous vous indiquons que le remboursement de ces sommes aux Sociétaires concernés interviendra le 31 décembre 2022 au plus tard (sous réserve de réception préalable de leur RIB par ces-mêmes Sociétaires). Les modalités de remboursement leur seront communiquées individuellement.

## **GOVERNANCE**

Nous vous rappelons que la Présidence de la Société est désignée chaque année par l'Assemblée Générale des Sociétaires délibérant dans les conditions ordinaires et à bulletins secrets.

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire du 09 octobre 2021, Madame Delphine ESSELIN a été renouvelée dans ses fonctions de Présidente :

- Pour une durée prenant fin à l'issue de la l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à délibérer sur les comptes de l'exercice clos en 2022, sous réserve d'adoption de la 13<sup>ème</sup> résolution de la même assemblée, modifiant les dispositions statutaires relatives à la durée du mandat de la Présidence ;
- Ou pour une durée d'un an, à compter du 11 octobre 2021 à 00 heures et prenant fin le 11 octobre 2022 à minuit, à défaut d'adoption de ladite résolution.

La 13<sup>ème</sup> résolution ayant été adoptée, le mandat de Madame Delphine ESSELIN prendra fin à l'issue de la présente Assemblée.

## **PARTIE II – RAPPORT DE GESTION DE LA SOCIÉTÉ :**

---

### **ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ**

Nous vous donnons les principaux chiffres clés de l'exercice clos le 30 juin 2022, l'ensemble de l'activité étant par ailleurs détaillée dans le « Rapport d'activité et rapport moral » de la Société.

#### **Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice**

Au cours de l'exercice écoulé clos le 30 juin 2022, le chiffre d'affaires est demeuré stable, avec une progression de 0,12 %, soit 2 365 241 euros, contre 2 362 457 euros sur le précédent exercice.

Les charges d'exploitation ont progressé de 0,65 % pour s'établir à 2 370 129 euros, contre 2 354 904 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat de l'exercice clos le 30 juin 2022 est un bénéfice de 14 650 euros contre un bénéfice de 25 320 euros au titre de l'exercice précédent.

#### **Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice**

Depuis la clôture de l'exercice (fin juin 22), 3 événements importants ont eu lieu :

- L'avenue Clemenceau a été fermée à la circulation, et les travaux ont commencé. Pour l'instant, même si certaines livraisons sont plus compliquées qu'avant, nous arrivons à être achalandé·e·s comme avant. Si la situation se dégrade et devient problématique, la Table Ronde informera les coopérateur·trices de l'évolution et proposera des pistes pour s'adapter

- La Cagette accepte les tickets restaurants depuis début juillet. Des développements informatiques ont été réalisés dans le courant de l'année ; les procédures de la caisse ainsi que de la comptabilité et de la gestion des titres papiers ont été revues. Une étude sera menée pour étudier l'apport réel de ce nouveau moyen de paiement
- Le décès soudain d'une coopératrice très investie dans la gestion de la comptabilité et des finances cet été. La Cagette s'est réorganisée rapidement avec d'une part, des coopérateur·trices qui ont pris davantage de responsabilités et d'autres part, les salarié·e·s qui ont récupéré certaines tâches, comme la coordination des comités, la gestion des réclamations et le paiement des factures

### **Activités en matière de recherche et de développement**

Nous vous informons que la Société a dépensé au cours de l'exercice écoulé 74 012 euros en activité de recherche et développement, correspondant aux activités de développement des logiciels informatiques réalisés par notre prestataire Cooperatic.

Les projets mis en œuvre cette année comportent :

- Le nouvel espace membre et la mise à jour des règles de participation ;
- L'acceptation des tickets restaurant dans le logiciel caisse ;
- L'interface bureau des membres pour traiter les demandes quotidiennes ;
- L'amélioration du module Inventaire ;
- L'amélioration du logiciel de passage des commandes.

Cet investissement est financé à 50% par la subvention « Pass Rebond » octroyée par la Région Occitanie.

Vous trouverez tous les détails du développement de ces outils informatiques dans le chapitre « Comité informatique » du rapport d'activité.

### **Evolution prévisible et perspectives d'avenir**

Nos recherches d'un local plus grand sont pour le moment infructueuses. De plus, les travaux devant le magasin, prévus pour durer au moins 3,5 ans peuvent perturber à tout moment les livraisons des marchandises. C'est pourquoi cette année, nous avons inscrit au programme un projet appelé "précommandes". Ce projet permettra de proposer de nouvelles références, et ainsi permettra d'augmenter le panier moyen. Pour l'instant, le projet est à l'étude car, potentiellement, il nécessitera des coûts de développements importants et ces investissements devront être mis en regard de l'augmentation du chiffre d'affaires attendue. Par ailleurs, La Cagette est soumise à des frais élevés sur la gestion des tickets restaurants. Une étude sera menée pour savoir si ce nouveau moyen de paiement permet de générer plus de chiffre d'affaires que de coûts.

En plus de ces projets, nos charges seront en augmentation, de par l'augmentation très probable de certains postes (achat de marchandises, loyer, masse salariale, etc.). Nos perspectives pour l'année en cours sont une légère augmentation du chiffre d'affaires avec un résultat autour de 0.

## **RÉSULTATS – AFFECTATION**

### **Examen des comptes et résultats**

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2022, le chiffre d'affaires s'est élevé à 2 365 241 euros contre 2 362 457 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 0,12%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 5 328 euros contre 8 915 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -40,24%.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 1 959 549 euros contre 1 973 910 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -0,73%.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 138 768 euros contre 138 316 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 0,33%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 5 176 euros contre 5 087 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 1,75%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 167 787 euros contre 163 257 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 2,77%.

Le montant des charges sociales s'élève à 40 417 euros contre 28 894 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 39,88%.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élève à 7 personnes contre 8 personnes à la clôture de l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 57 301 euros contre 44 379 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 29,12%.

Le montant des autres charges s'élève à 1 132 euros contre 1 059 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 6,89%.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 2 370 129 euros contre 2 354 904 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 0,65%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 439 euros contre 16 469 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de -97,33%.

Compte tenu d'un résultat financier de -1 092 euros (-1 660 euros pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à -653 euros contre 14 809 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -104,41%.

Le résultat exceptionnel pour l'exercice écoulé s'établit à 15 302 euros contre 10 511 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 45,58%.

Aucun impôt sur les sociétés n'était dû au titre de l'exercice écoulé, comme pour l'exercice précédent.

**Le résultat de l'exercice clos le 30 juin 2022 se solde ainsi par un bénéfice de 14 650 euros** contre un bénéfice de 25 320 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de -42,14%.

## **Analyse du bilan**

L'examen du bilan appelle les constatations suivantes :

### A l'actif

L'actif immobilisé s'élève à 211 497 euros contre 196 211 euros au titre de l'exercice précédent.

Nous avons réalisé 74 012 euros d'investissements sur l'exercice, en immobilisations incorporelles, correspondant aux activités de développement des logiciels informatiques réalisés par notre prestataire Cooperatic.

Nos disponibilités s'élèvent à 230 130 euros.

L'actif circulant représente une valeur nette de 455 323 euros contre 467 433 euros pour l'exercice précédent, dont 17 586 euros au titre des charges constatées d'avance.

### Au passif

Les capitaux propres, qui incluent le résultat de l'exercice totalisent 364 565 euros contre 385 258 euros au titre de l'exercice précédent, composés comme suit :

- Capital social	328 280 €
- Primes d'émission	7 070 €
- Report à nouveau	(46 987) €
- Résultat de l'exercice	14 650 €
- Subventions d'investissement	61 552 €

Les dettes, toutes échéances confondues, figurent pour un montant de 286 546 euros contre 278 386 euros pour l'exercice précédent.

Elles comprennent :

- Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit	50 535 euros
- Emprunts et dettes financières divers	20 964 euros
- Fournisseurs et comptes rattachés	174 168 euros
- Dettes fiscales et sociales	40 789 euros
- Autres dettes	90 euros

Les sommes restant dues au titre de parts sociales à rembourser s'élevaient au 30 juin 2022 à un montant de 20 964 euros

Nous vous précisons avoir remboursé sur l'exercice l'intégralité des comptes courants.

Enfin, vous vous indiquons que nous avons remboursé 20 805 euros d'emprunts sur l'exercice, et n'avons pas contracté de nouveau prêt.

Au 30 juin 2022, le total du bilan de la Société s'élevait à 651 111 euros contre 663 644 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -1,89%.

### **Proposition d'affectation du résultat**

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 14 650 euros.

Nous vous proposons de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2022 de la manière suivante :

- Bénéfice de l'exercice : 14 650 euros
- En totalité au crédit du compte Report à nouveau  
A l'absorption des pertes antérieures  
Ramenant le solde du Report à nouveau après affectation à (32 337) euros

Cette affectation serait sans incidence sur les capitaux propres de la Société, qui s'élèveraient toujours à 364 565 euros après affectation.

### **Intérêts attribués aux parts sociales (dividendes)**

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

### **Dépenses non déductibles fiscalement**

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que la Société n'a supporté aucune dépense non déductible fiscalement au cours de l'exercice écoulé.

### **CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES**

Nous allons vous donner lecture du rapport spécial de votre Présidente sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

### **ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ**

En complément des informations concernant la GOUVERNANCE et rappelées ci-avant, vous trouverez ci-dessous le rappel des différentes informations relatives à la direction et au contrôle de la Société.

## **Présidence**

Nous vous rappelons que le mandat de la Présidence est d'une durée d'un exercice aux termes des derniers statuts et que, dès lors, le mandat de Madame Delphine ESSELIN, nommée aux fonctions de Présidente lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire du 10 octobre 2021 **prendra fin à l'issue de la présente consultation.**

Nous vous proposons de procéder à la nomination d'une nouvelle Présidence, vous rappelant que suivant les dispositions de l'article 17.1 des statuts, la Présidence est désignée par l'Assemblée Générale des Sociétaires délibérant dans les conditions ordinaires et à bulletins secrets.

## **Réviseurs coopératifs**

Notre société ne dépassant pas les seuils légaux et réglementaires (moins de 50 salariés), il n'y a pas lieu, à ce jour, de procéder à la nomination de réviseurs coopératifs.

## **REMUNERATION DE LA PRESIDENCE**

Nous vous indiquons que le mandat de la Présidence venant à échéance le jour de l'Assemblée a été exercé à titre gratuit.

Conformément aux stipulations de l'article 17.2 de nos statuts, nous vous demanderons de bien vouloir fixer la rémunération de la Présidence à 300 euros net par mois pour l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> juillet 2022.

Toujours conformément aux stipulations de l'article 17 de nos statuts, la Présidence serait remboursée de ses seuls frais de déplacement, sur justification.

## **POUVOIRS**

Nous vous demandons de bien vouloir donner tous pouvoirs à votre Présidente aux fins de mise en œuvre de l'ensemble des décisions prises par la présente assemblée et de mettre à jour les statuts en conséquence.

Nous vous demandons de bien vouloir donner pouvoirs à tout porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal de l'Assemblée, à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

\* \* \*

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre Présidente quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons, après la lecture du rapport sur l'activité de la Société, à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Fait à MONTPELLIER  
Le 2 novembre 2022

**La Présidente**  
Madame Delphine ESSELIN